



Finances familiales

Dix façons d'améliorer vos finances personnelles en 2012

Lorsqu'il est question de finances personnelles, il est facile d'établir des objectifs mais très difficile de les atteindre. C'est pourquoi nous recommandons de faire appel à un conseiller, lequel peut examiner votre situation, proposer des options et vous aider à atteindre vos objectifs. Entretemps, voici dix résolutions financières à envisager.

1. Élaborez un budget et n'en déviez pas.

Un sondage récent a révélé que les deux plus importants objectifs financiers des particuliers pour 2012 sont de réduire les dettes personnelles et de diminuer les dépenses. Une façon de s'y prendre est d'analyser où va votre argent. Cela vous aidera à identifier des dépenses à couper et les économies pourront ainsi être investies ou utilisées pour réduire la dette.

2. Payez-vous d'abord.

Tout comme nous payons nos factures régulièrement, nous devrions aussi mettre de l'argent dans un REER chaque mois.

3. Établissez un programme de prélèvements autorisés (PPA).

Pour vous aider à économiser, informez-vous auprès de votre conseiller sur les possibilités d'établir un PPA. Cette stratégie de placement simple vous permet de consacrer une somme à la souscription de fonds communs de placement sur une base périodique. Vous pouvez cotiser aussi peu que 50 \$ par mois à votre REER, directement depuis votre compte bancaire.

4. Profitez de la puissance de la capitalisation.

Plus tôt vous commencer à investir, plus vos rendements se cumuleront. Par exemple, une personne de 25 ans qui investit 1 000 \$ chaque année pendant dix ans (avec un rendement annuel moyen de 8 %), aura 167 493 \$ lorsqu'il atteindra 65 ans. S'il attend l'âge de 35 ans avant d'investir, même s'il contribue 1 000 \$ par année pendant 30 ans, la valeur de son placement à l'âge de 65 ans serait de 123 346 \$, soit 44 147 \$ de moins.

5. Ouvrez un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Vous pouvez cotiser 5 000 \$ annuellement dans un CELI. Vous avez accès à votre placement en tout temps sans jamais payer d'impôt sur les sommes réalisées par vos placements.

6. Effectuez un examen financier.

Rencontrez votre conseiller afin de déterminer si vos placements correspondent toujours à vos objectifs financiers.

7. Allez au devant de votre hypothèque.

Effectuez quelques remboursements hypothécaires de plus chaque année; non seulement vous la rembourserez votre hypothèque quelques années plus tôt mais vous économiserez des milliers de dollars en intérêts.

8. Vérifiez votre assurance.

À quand remonte la dernière fois que vous avez jeté un coup d'œil sur vos polices d'assurance (habitation, auto et vie)? Bénéficiez-vous d'une couverture adéquate? Avez-vous magasiné pour vous assurer de ne pas trop payer?

9. Avez-vous rédigé votre testament?

Une fois par année, passez en revue votre plan successoral et mettez-le à jour afin d'assurer qu'il reflète votre âge et votre situation familiale, et d'éviter à votre famille de devoir payer des impôts indus.

10. Remboursez vos cartes de crédit.

Pour vous aider à entamer l'année du bon pied, jetez un coup d'œil à l'intérêt mensuel sur votre carte et songez à tout ce que vous pourriez faire de plus intéressant avec cet argent.

Prospectus | Avis sur la protection des renseignements personnels | Fraude par courriel et Internet | États financiers et RDRF | Demandes et formulaires | Vote par procuration | Biens non réclamés | Aide

Les fonds communs de la Corporation Financière Mackenzie sont offerts exclusivement dans les provinces et territoires du Canada.

Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des courtages, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les placements dans les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire.

© 2012 Corporation Financière Mackenzie. Tous droits réservés.

Mackenzie
PLACEMENTS